



Licenciement annule pour erreur technique

Par **DOM**, le **14/12/2010** à **09:48**

BONJOUR je suis licencié pour refus de modification substantielle du contrat de travail j'ai effectué mon préavis qui se termine le 27 novembre 2010. Le 10 décembre 2010 j'ai reçu une lettre recommandée qui m'indique que mon licenciement était annulé pour erreur technique. Mon employeur est-il dans la légalité merci

Par **P.M.**, le **14/12/2010** à **10:32**

Bonjour,
Vous n'êtes pas forcé d'accepter "l'annulation" du licenciement et la réintégration...
Si le licenciement est abusif, vous pourriez saisir le Conseil de Prud'Hommes ou accepter une transaction...